AVIS AUX ÉTUDIANTS

NOTICE TO STUDENTS

N.B.: Dans le présent document, le genre non marqué, quand il est employé pour désigner des personnes, renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

RÈGLEMENTS

- Afin d'obtenir une lettre de permission, l'étudiant de l'Université Saint-Paul doit être admis à un programme d'études à l'Université Saint-Paul, avoir un rendement scolaire satisfaisant (p. ex. ne pas être en probation) et n'avoir aucune dette envers l'Université d'un trimestre antérieure.
- Les résultats des cours suivis par lettre de permission ne comptent pas dans le calcul de la moyenne pondérée cumulative.
- Les cours suivis à l'université d'accueil ne peuvent compter dans les exigences de résidence à l'Université Saint-Paul.
- Une lettre de permission ne peut être accordée que pour des cours requis dans un programme d'études à l'Université Saint-Paul.

MARCHE À SUIVRE

- REMPLIR ET SIGNER le formulaire Lettre de permission de l'Université Saint-Paul; veuillez fournir un plan de cours ou une description des cours auxquels vous désirez vous inscrire à l'université d'accueil;
 - a) si vous faites votre demande par la poste, vous devez vous assurer de signer le formulaire Lettre de permission et le retourner au complet à votre faculté pour approbation;
 - b) si vous faites votre demande en personne, vous devez vous présenter à votre faculté avec le formulaire Lettre de permission dûment rempli et signé pour approbation.
- FAIRE APPROUVER le formulaire Lettre de permission par la faculté (et le département si nécessaire) à l'Université Saint-Paul, avant la date limite d'inscription.

Dès que la faculté a approuvé le(s) cours, vous avez l'autorisation de suivre le(s) cours énuméré(s) sur le formulaire Lettre de permission pour transfert de crédits au programme que vous suivez présentement à l'Université Saint-Paul. Votre intention de suivre ce(s) cours est indiquée dans votre dossier officiel.

La faculté se chargera de retourner les copies appropriées par la poste ou par courriel à l'étudiant et au Service du registraire.

IL EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- De vérifier régulièrement votre compte courriel uottawa.ca car votre Lettre de permission approuvée pourrait être envoyée par courriel.
- 2. DE PAYER les frais administratifs NON REMBOURSABLES dès que votre formulaire Lettre de permission est approuvé par la faculté. Les frais seront portés à votre compte étudiant à l'Université Saint-Paul. Vous pouvez vérifier votre état de dans le centre étudiant de votre compte uoCampus.
- 3. DE PRÉSENTER le formulaire Lettre de permission à l'université d'accueil accompagné de leur formulaire d'inscription (les droits de scolarité doivent être payés à l'université d'accueil).
- 4. DE FAIRE PARVENIR obligatoirement un relevé de notes officiel à votre faculté/école à l'Université Saint-Paul dès la fin du trimestre. Si vous désirez être présent à la collation des grades du printemps, faites parvenir votre relevé de notes officiel au plus tard le 15 mai ou au plus tard le 15 septembre pour la collation des grades de l'automne.

Si nous recevons votre relevé officiel après la date limite d'une collation donnée, vous serez admissible à la collation suivante.

- 5. D'AVISER votre faculté/école à l'Université Saint-Paul par écrit et selon les délais prescrits, si vous abandonnez le(s) cours ou si vous décidez de ne pas vous y inscrire. Les dates de retrait sont indiquées dans le calendrier universitaire affiché sur le site internet de l'Université Saint-Paul : https://ustpaul.ca/
- N.B.: Si vous n'obtenez pas une note minimale de 60 %, tel qu'indiqué au règlement 6.4 ou si les conditions 3, 4, et 5 ci-dessus ne sont pas observées, la mention « SANS CRÉDIT (NC) » sera ajoutée à votre relevé de notes de l'Université Saint-Paul. Si les frais administratifs requis ne sont pas acquittés, l'émission de relevés de notes ou de diplômes sera suspendue par l'Université Saint-Paul jusqu'à ce que les frais soient payés.

NOTE: In this document, masculine pronouns are used when no gender indicated.

REGULATIONS

- To obtain a letter of permission, the Saint Paul University student must be admitted to a degree program at Saint Paul University, be in good academic standing (e.g.: not be on probation) and have no outstanding debt with the University from previous terms.
- Results of courses taken by letter of permission are not considered in calculating the cumulative grade point average.
- Courses completed as a visiting student at the host university shall not count towards the residence requirements at Saint Paul University.
- A letter of permission cannot be granted other than for courses required for the degree program at Saint Paul University.

PROCEDURES

- COMPLETE AND SIGN the Saint Paul University Letter of Permission form; please submit an outline or a description of the course or courses in which you intend to register at the host university;
 - a) if your request is being made by mail, you must complete and sign the Letter of Permission form and return it to your faculty or school for approval;
 - b) if your request is being made in person, you must present the completed and signed Letter of Permission form to your faculty or school for approval.
- 2. OBTAIN APPROVAL for the Letter of Permission form from the faculty or school (and the department if necessary) at Saint Paul University, before the registration deadline.

Once your faculty or school has approved the course or courses, you are authorized to take the course or courses listed on the Letter of Permission form for transfer of credits to your current Saint Paul University program. Your intention to take this or these courses is indicated on your official record.

The faculty will send the appropriate copies of the Letter of Permission by mail or by email to the student and the Registrar's Office.

IT IS YOUR RESPONSIBILITY

- To check your uottawa.ca e-mail account regularly as your approved Letter of Permission could be sent by email.
- 2. TO PAY the NON-REFUNDABLE administrative fees as soon as your Letter of Permission form is approved by the faculty. The fees will be added to your student account at Saint Paul University. You can verify your statement of account in your uoCampus Student Centre.
- **3. TO PRESENT** the Letter of Permission form to the host university along with their registration form (tuition fees must be paid to the host university).
- 4. TO ENSURE that an official transcript of the results obtained is forwarded to your faculty or school at Saint Paul University as soon as the term ends. If you wish to be present at the Spring convocation, forward your official transcript no later than May 15 and no later than September 15 for the Fall convocation. If we receive your official transcript after the deadline for a given convocation, you will be eligible to graduate at the next convocation.
- 5. TO NOTIFY your faculty or school at Saint Paul University, in writing and within prescribed deadlines, if you decide not to enroll or if you withdraw from any of the courses listed on the Letter of Permission form. The withdrawal deadlines are specified under sessional dates in Saint Paul University website: https://ustpaul.ca/
- N.B.: Failure to obtain a minimum grade of 60%, as outlined in Regulation 6.4 or failure to observe conditions 3, 4 and 5 above will result in an entry of "NO CREDIT (NC)" to your Saint Paul University transcript. Failure to pay the required administrative fee will result in the withholding of transcripts and diplomas by Saint Paul University until the fee has been paid.





SERVICE DU REGISTRAIRE | OFFICE OF THE REGISTRAR

223 RUE MAIN STREET, OTTAWA (ONTARIO) CANADA K1S 1C4

ustpaul.ca

LETTRE DE PERMISSION

LETTER OF PERMISSION

CRÉDITS TOTAL UNITS

IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT CTUDENT DE L'ÉTUDIANT							N° D'ÉTUDIANT <i>STUDENT NO.</i>				
IDENTIFICATION DE L'ÉTUDIANT STUDENT IDENTIFICATION DE FAMILLE SURNAME					PRÉNOM(S) GIVEN NAME(S)						
NOM DE FAMILI	_E SU	RNAME		PRI	ENOM(S) G	JIVEN NAME	:(S)				
ADRESSE ADD			APP./SUITE APT./SUITE			DATE DE NAISSANCE <i>DATE OF BIRTH</i>					
							ANNÉE 1	YEAR / M	0. / JR. <i>DA</i>	ΙΥ	
VILLE CITY		PROVINCE PROVINCE	CO	DE POSTALE	POSTAL CO	DDE					
							DATE PRÉVU DU GRADE <i>E</i>	EXPEC			
COURRIEL EMA	4 <i>IL</i>						OF GRADUAT				
@uOttawa.ca							PRINTEMPS SPRING ANNÉE YEAR			YEAR	
N° DE TÉL. (DOMICILE) <i>TEL. NO. (HOME</i>) N° DE TÉL. (AU TRAVAIL) <i>TEL. NO. (AT WORK</i>)										VEAD.	
							ANNELTZEAK				
UNIVERSITI	É DIA	CCLIEU									
HOST UNIV											
			OURS À AJ OURSE(S) 1	OUTER TO BE ADDE	D		COURS À SUPPR COURSE(S) TO E				
INSCRIVER LE		SECTION A	NSCRIVER LES	COURS A LA	SECTION	A	INSCRIVER LES COU		A SEC	TION B	
ENTER COOK	<i>3</i> 2 <i>3</i> 11 4		TVTER COOKSE	-5 // 4							
SECTION A							À L'USAGE DE LA F FOR FACULTY				
COTE DU COURS (UNIVERSITÉ D'ACCUEIL) COURSE CODE (HOST UNIVERSITY)	CR. UNIT	TITRE DU COURS (UNIVERSITÉ D'ACCUEIL) CE TITRE DE COURS APPARAÎTRA DANS VOTRE RELEVÉ DE NOTES OFFICIEL COURSE TITLE (HOST UNIVERSITY) THIS COURSE TITLE WILL APPEAR ON YOUR OFFICIAL TRANSCRIPT	TRIMESTRE TERM (<)			COTE DU COURS ÉQUIVALENT À L'UNIV. SAINT-PAUL	CR.	COTE LPR	FACULTÉ		
			ANNÉE YEAR						FACULTY		
			MAI-AOÛT MAY-AUG. *	SEPTDÉC. SEPTDEC.	JANVAVR. <i>JANAPR.</i>	SEPTAVR. SEPTAPR.	EQUIVALENT COURSE CODE AT SAINT PAUL UNIV.	GIVIT	CODE	INIT.	
							TOTAL DES				

AUTORISATION (UNIVERSITÉ SAINT-PAUL) - AUTHORIZATION (SAINT PAUL UNIVERSITY) L'ÉTUDIANT CI-MENTIONNÉ A UN RENDEMENT SATISFAISANT ET EST AUTORISÉ À PRENDRE LE (LES) COURS INDIQUÉS CI-DESSUS POUR TRANSFERT DE CRÉDITS À L'UNIVERSITÉ SAINT-PAUL. THE STUDENT MENTIONED HEREIN IS IN GOOD STANDING AND IS AUTHORIZED TO TAKE THE COURSE(S) INDICATED ABOVE FOR TRANSFER OF CREDITS TO SAINT PAUL UNIVERSITY. FACULTÉ/ÉCOLE | FACULTY/SCHOOL BUREAU DU REGISTRAIRE | REGISTRAR OFFICE ANNÉE | YEAR / MO. / JR. | DAY SIGNATURE SIGNATURE